



## En Île-de-France, le nombre d'élèves dans le secondaire augmenterait jusqu'en 2023

L'importante hausse des naissances entre 2000 et 2010 engendre d'ores et déjà une augmentation du nombre de collégiens, probablement jusqu'en 2023, et de lycéens jusqu'en 2027. À l'inverse, Paris serait le seul département francilien à connaître une baisse des effectifs sur la période. Depuis 2011, la baisse du nombre moyen d'enfants par femme entraîne dès aujourd'hui une stagnation du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, et demain une forte baisse des effectifs scolarisés dans le secondaire. Pour observer une nouvelle hausse d'élèves dans la région, il faudrait attendre la scolarisation des enfants de parents nés entre 2000 et 2010.

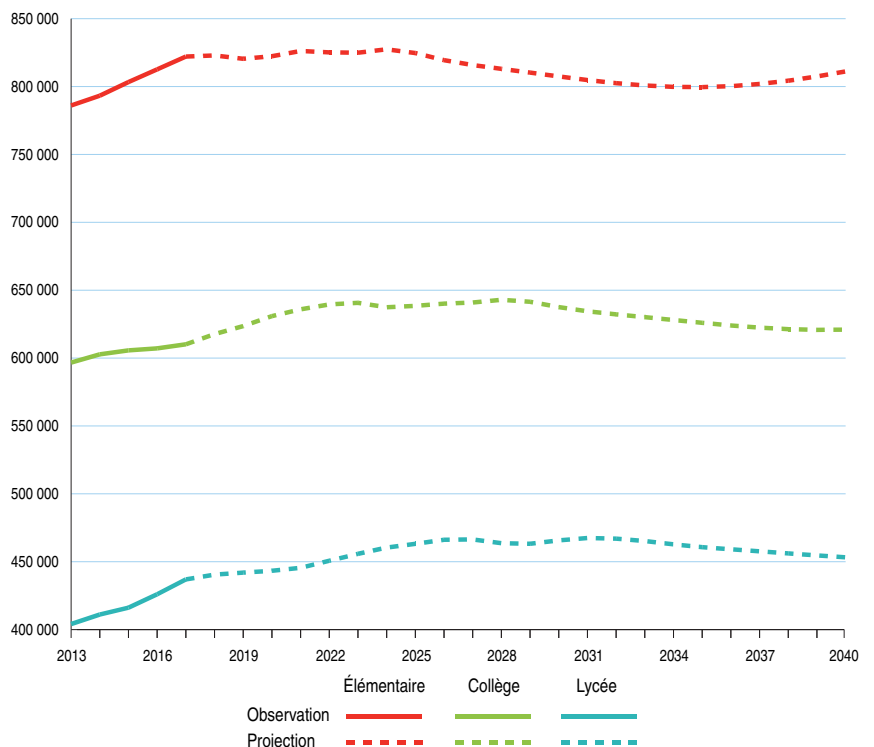
Thomas Poncelet, Odile Wolber, Insee Île-de-France ; Fouad Amar, Jean Capillon, rectorat de Créteil ; Jonathan Duval, rectorat de Paris ; Joan Bonnaud, rectorat de Versailles

L'évolution du nombre d'élèves est conditionnée par les dynamiques démographiques - naissances et migrations résidentielles -, ainsi que par les flux journaliers entre lieu d'études et domicile, même si ces derniers restent limités par la sectorisation scolaire en vigueur. Celle-ci détermine en effet, sauf dérogation, l'affectation d'un élève dans un établissement d'enseignement public en fonction de son lieu de résidence. En 2017, en Île-de-France, le secteur public accueille 90 % des élèves scolarisés en élémentaire (85 % au niveau national) et 81 % des élèves du second degré (78 % au niveau national).

Les bassins et districts de formation des trois académies franciliennes constituent le niveau géographique de cette étude (*Pour comprendre*). Ce maillage relativement large permet de limiter l'impact des évolutions des flux entre lieu de résidence et d'études, maintenus ici par hypothèse constants en proportion. Selon les bassins et districts, entre 2 et 8 % des élèves en élémentaire suivent leur scolarité en dehors du bassin ou district de formation de leur lieu de résidence, en 2013. Cette proportion va croissant avec le niveau de scolarité : de 3 à 25 % des

### 1 La hausse des élèves en élémentaire jusqu'en 2017 se répercute jusqu'en 2023 sur les collèges et 2027 sur les lycées

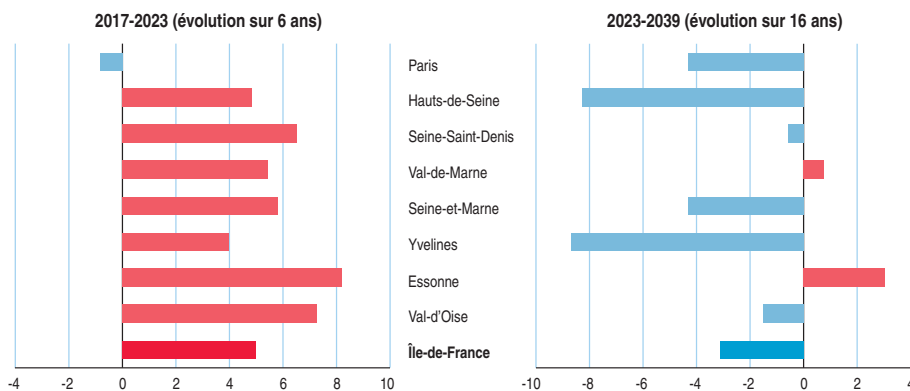
Projections d'élèves en Île-de-France



Source : base élèves DEPP et modèle Omphale 2017.

## 2 Après 2023, la hausse des effectifs des collégiens se poursuit essentiellement dans l'Essonne

Évolution du nombre de collégiens par département (en %)



Source : base élèves DEPP et modèle Omphale 2017.

collégiens, de 8 à 43 % des lycéens dans les filières générales ou technologiques (excepté pour Villejuif où il s'élève à 70 %) et de 27 à 72 % pour les élèves de lycée professionnel.

### La ségrégation scolaire reflète la ségrégation socio-spatiale de l'Île-de-France

La sectorisation scolaire, communément appelée « carte scolaire », répond à plusieurs objectifs qui doivent être hiérarchisés car ils ne sont pas toujours compatibles : capacité d'accueil, temps de trajet, mixité sociale et continuité pédagogique.

La baisse des effectifs à Paris et leur augmentation dans les deux autres académies au cours des prochaines années pourraient être perçues comme une opportunité pour la création de secteurs de recrutement partagés entre plusieurs collèges devant favoriser la mixité sociale, l'un des objectifs de la carte scolaire. En effet, du fait de flux limités entre domicile et lieu d'études, la ségrégation scolaire apparaît comme le reflet de la ségrégation spatiale, particulièrement forte en Île-de-France (*Pour en savoir plus*).

Au niveau du collège, cette ségrégation est particulièrement élevée dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-de-Marne comparativement à l'ensemble de la France métropolitaine. Cela tient au fait que dans ces départements, la pression foncière engendre de fortes variations des prix du logement entre les centres-villes et les périphéries, de sorte que les ménages se répartissent dans l'espace d'une façon qui est fortement associée à leur catégorie socioprofessionnelle.

Au niveau du lycée, la localisation de la résidence de l'élève n'est plus le principal facteur explicatif de la ségrégation scolaire. L'orientation en fin de troisième, la hiérarchie des filières de formation et le rôle parfois central accordé aux notes dans le

barème d'affectation contribue à renforcer la segmentation des lycées en fonction du niveau scolaire des élèves, lui-même corrélé à l'origine sociale. Les bonus mis en place en faveur des élèves boursiers tendent à contrebalancer cette stratification.

### Les flux liés à l'offre dans le secteur privé renforcent la ségrégation

La densité de l'offre scolaire en Île-de-France, notamment dans le secteur privé, facilite les stratégies d'évitement, qui sont d'abord le fait des catégories sociales les plus aisées.

L'offre du secteur privé est d'ailleurs plus importante dans les départements favorisés, à Paris (25 % des effectifs des écoles élémentaires et 35 % des effectifs du second degré en 2017), dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines (respectivement 13 % et 11 % des effectifs élémentaires, 25 % et 19 % des effectifs du second degré). En revanche, dans les départements au profil socio-économique moins aisé voire défavorisé, la part des effectifs scolarisés dans le secteur privé est inférieure à la moyenne nationale, en lien avec l'offre privée qui y est moins présente. En Seine-Saint-Denis, les collèges privés accueillent des populations favorisées et sont situés à proximité de collèges défavorisés, contribuant ainsi à renforcer la ségrégation scolaire. Au final, les flux d'élèves entre bassins concernent prioritairement les élèves issus de milieux favorisés. Les districts de Paris sont tout particulièrement concernés par l'afflux d'élèves en provenance d'autres districts ou bassins de formation, notamment à partir du secondaire, en raison du poids du secteur privé. En 2013, 24 % des collégiens et 38 % des lycéens qui étudient à Paris dans le secteur privé proviennent des deux autres académies franciliennes. Le privé représente 79 % des déplacements au niveau collège et 61 % au niveau lycée.

### La stagnation des effectifs dans l'élémentaire, conséquence d'une baisse de la natalité

De 2013 à 2017, les effectifs augmentent dans l'enseignement élémentaire en Île-de-France, pour atteindre 822 100 élèves (*figure 1*). Toutefois, cette progression ne concerne pas Paris, qui a perdu en moyenne 145 élèves par an en élémentaire et en accueille 107 300 en 2017.

Les projections d'effectifs scolaires dans l'élémentaire dépendent essentiellement de l'estimation de la population par âge et des naissances à venir. La hausse du nombre de naissances de la décennie 2000-2010, avec un pic de 185 000 nouveau-nés en 2010 en Île-de-France, a ainsi entraîné, sept ans plus tard, une croissance du nombre d'enfants scolarisables en élémentaire.

De 2011 à 2017, le nombre de naissances a diminué de 3,5 %, en raison d'une baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité (2,05 en 2010 ; 1,96 en 2017) (*Définitions*), alors que le nombre de femmes en âge de procréer se maintenait. Il en résulterait, six ans plus tard et donc à partir de 2017, une stagnation des effectifs de l'élémentaire en Île-de-France, et une baisse accentuée sur Paris avec un millier d'élèves en moins par an jusqu'en 2023.

Entre 2023 et 2024, on attendrait en Île-de-France une légère hausse des effectifs de 2 500 élèves, en raison des générations plus nombreuses du milieu des années 80, ayant atteint l'âge moyen de parentalité de 30-31 ans à partir de 2015. Ensuite, il y aurait une baisse générale des effectifs comme conséquence du maintien de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme.

En considérant que les tendances démographiques actuelles se poursuivent, les effectifs élémentaires, après avoir diminué de 28 000 élèves entre 2024 et 2035, n'augmenteraient de nouveau dans la région qu'à partir de 2036. Cette date correspondrait en effet à l'arrivée à l'école élémentaire des futurs enfants de la génération du baby-boom de la décennie 2000-2010.

### Une augmentation des effectifs de collégiens est prévue jusqu'en 2023

En Île-de-France en 2017, on compte 1 129 collèges dont 233 privés sous contrat pour 611 200 collégiens, soit en moyenne 541 collégiens par établissement (et 496 dans le privé). Depuis 2013, 51 collèges ont été ouverts, dont 40 dans le secteur privé. Dans le premier cycle du second degré, les effectifs sont depuis le milieu des années 80 plus sensibles aux variations de taille des générations qu'à la politique éducative, la quasi-totalité des élèves suivant un cursus complet de premier cycle. On retrouve donc au

collège, avec un décalage de cinq années, les évolutions observées dans l'élémentaire. En Île-de-France, les effectifs du collège continueraient ainsi d'augmenter de 5 % de 2017 à 2023, pour s'élever alors à 641 000 individus. Cette croissance découle de la très forte augmentation des naissances entre 2006 et 2010 (en 2006, il y a 4 % de naissances de plus qu'en 2005, puis, après une baisse en 2007, le nombre de naissances augmente de 3 % entre 2007 et 2010), entraînant une croissance encore plus forte des effectifs de collégiens à partir de 2017.

De 2024 à 2029, les effectifs de collégiens se stabiliseraient dans la région autour de 640 000, de la même manière que ceux de l'élémentaire stagneraient pour la période antérieure de 2017 à 2023.

Les générations creuses nées après 2018 arriveraient au collège à partir de 2029, entraînant une baisse de 22 000 collégiens jusqu'en 2039. Finalement, les effectifs collégiens pourraient ensuite repartir à la hausse, avec les futurs enfants des générations nombreuses nées au cours de la décennie 2000-2010.

### La hausse des effectifs de lycéens se poursuit jusqu'en 2027

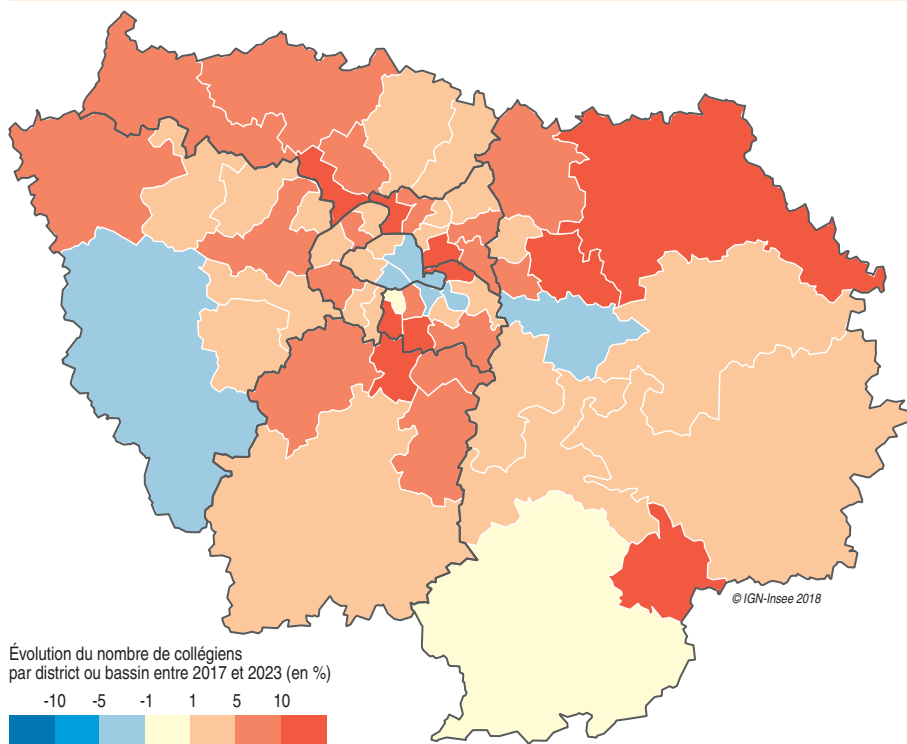
En 2017, 72 % des collégiens rejoignent à la fin de la troisième un lycée, parmi lesquels un sur quatre (soit 111 000 collégiens) s'oriente vers une filière professionnelle et trois sur quatre (326 000 collégiens) vers une filière technologique ou générale. En Île-de-France en 2017, 444 000 lycéens sont scolarisés dans 669 lycées (hors établissements n'offrant que des formations post-bac), soit en moyenne 664 lycéens par établissement (391 dans le secteur privé sous contrat). Depuis 2013, on compte six lycées publics en moins. Certaines fermetures résultent de fusions sans pour autant que la capacité d'accueil soit réduite. On compte par ailleurs sept lycées privés sous contrat et cinq lycées privés hors contrat supplémentaires.

L'objectif d'amener 80 % d'une génération au baccalauréat n'est pas loin d'être atteint depuis la réforme de la voie professionnelle de 2011-2014, de sorte que les tendances observées au collège se retrouvent au lycée avec un décalage de quatre années.

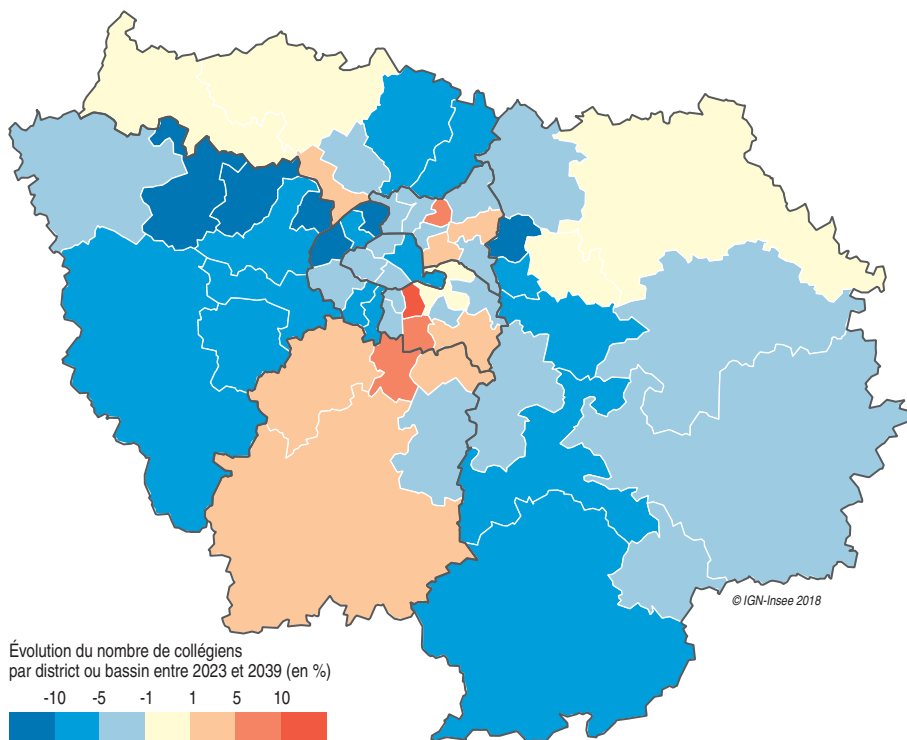
Les effectifs de lycéens sont passés de 400 000 à 440 000 entre 2013 et 2017, avec l'arrivée des générations nombreuses du tout début des années 2000. Cependant, avec la stagnation du nombre de naissances de 2001 à 2006, l'augmentation des effectifs de lycéens ralentira à partir de 2017-2018 dans les académies de Créteil et Versailles.

Avec le nouveau pic de naissances en 2006, les effectifs devraient repartir à la hausse à partir de 2021 pour atteindre 466 000 lycéens en 2026. Ensuite, jusqu'en 2030, les effectifs des lycéens seraient assez stables.

### 3 Entre 2017 et 2023, l'est de Paris se distingue par une baisse des effectifs de collégiens



### 4 Après 2024, les effectifs de collégiens continuent de croître en Essonne



En 2030-2031, les effectifs de lycéens parisiens enregistreraient une légère croissance. Cette hausse proviendrait de l'augmentation des effectifs de collégiens sur Créteil et Versailles en 2027, et plus précisément d'un afflux de ces derniers sur Paris trois ou quatre ans plus tard, au moment de rejoindre le lycée. Ceux-ci résideraient notamment dans les départements de la petite couronne

et seraient scolarisés en particulier dans le secteur d'enseignement privé, les lycéens scolarisés en filière générale et technologique étant 1,2 fois plus souvent inscrits dans le privé que les collégiens. Par ailleurs, les élèves scolarisés dans le secteur privé à Paris résident presque trois fois plus souvent dans un département adjacent que les élèves du secteur public.

## Pour comprendre

Le champ étudié ici est la population d'élèves au lieu d'études par bassins/districts de formation.

À partir des projections de population du scénario tendanciel du modèle Omphale 2017, la population des élèves est calculée à l'aide de taux de scolarisation ventilés par sexe et âge, utilisant les tendances observées sur la période 2013-2017, maintenues constantes ensuite. Ces élèves sont ensuite répartis par voie d'enseignement et secteur d'établissement (public ou privé). Afin d'obtenir la population d'élèves au lieu d'études, une matrice de flux d'élèves entre territoires de résidence et territoires d'études est utilisée. Les proportions d'élèves qui étudient sur un bassin ou district de formation différent de leur lieu de résidence sont maintenues constantes de 2013 à 2050. La tendance projetée au sein d'un territoire peut effacer une tendance inverse visible à plus petite échelle. Ce phénomène est accentué dans les territoires ruraux (désertification des campagnes, concentration dans les centres bourgs).

## Définitions

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

À partir de 2031, les effectifs franciliens diminueraient de 3,1 % pour atteindre 453 000 lycéens en 2040, en raison de la chute de la fécondité amorcée depuis 2011.

### L'exception parisienne

Entre 2017 et 2023, une croissance des effectifs de collégiens est prévue sur tous les départements, excepté à Paris. Dans l'élémentaire, les projections sont plus fragiles dès l'horizon 2026 du fait que les naissances correspondantes ne sont pas encore connues. Cette incertitude est absente jusqu'en 2028 pour le collège et jusqu'en 2031 pour le lycée : les effectifs scolarisables sont connus, sous réserve de flux migratoires constants. On dispose encore pour eux, à ces horizons lointains, d'effectifs projetés assez robustes que l'on peut tenter de détailler à des niveaux géographiques plus fins.

Sur la première période (2017-2023), l'augmentation des effectifs de collégiens serait particulièrement marquée sur l'Essonne, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis (figure 2).

Paris ne suit pas la tendance générale : les effectifs de collégiens seraient en léger repli (- 2 400) sur cette période, malgré une diminution du déficit migratoire des moins de 15

ans à Paris, qui passerait de - 5 000 en 2017 à - 4 800 en 2023. La baisse des effectifs de collégiens s'expliquerait par une plus forte diminution du nombre de naissances à Paris après 2010 (- 2 200 sur la période 2010-2012), un an plus tôt que dans les autres départements, les collégiens de la période 2017-2023 étant nés entre 2003 et 2012.

Ailleurs, peu de bassins ou districts de formation ne suivraient pas cette évolution globale à la hausse (figure 3). Cette croissance serait particulièrement forte (supérieure à 10 %) pour les bassins et districts de Savigny-sur-Orge (Essonne), Argenteuil (Val-d'Oise), Bobigny, Montreuil et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), L'Haÿ-les-Roses et Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), Meaux, Lagny-sur-Marne et Montreuil-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

Dans les Yvelines, le bassin de Rambouillet se différencierait par une baisse des effectifs de collégiens, qui trouverait une explication dans les échanges migratoires : l'excédent migratoire d'individus âgés de 11 à 14 ans serait deux fois moins important pour Rambouillet que pour les bassins alentour. Sur la période suivante, cet écart disparaît. Sur la période 2015-2022, dans les Hauts-de-Seine, c'est le bassin de formation de

Nanterre qui est atypique. Il serait pratiquement stable sur la période alors qu'en moyenne les effectifs des bassins adjacents augmenteraient de 8 %, ce qui s'explique principalement par le solde migratoire des 11-14 ans qui est déficitaire dans le bassin de Nanterre alors qu'il est positif dans les bassins adjacents sur cette même période.

### Entre 2023 et 2039, les effectifs de collégiens baissent, sauf en Essonne et dans le Val-de-Marne

Sur la seconde période, la baisse des effectifs concernerait prioritairement les Yvelines (- 7 300 collégiens), les Hauts-de-Seine (- 6 500 collégiens) et la Seine-et-Marne (- 3 700 collégiens) (figure 4). En revanche, en Essonne, le nombre de collégiens ne cesserait d'augmenter : ils seraient 78 000 en 2039 contre 75 700 en 2023. Cette augmentation s'expliquerait par une stabilité sur le département essonnien du nombre de naissances entre 2010 et 2013 puis par une hausse des naissances de 3,2 % entre 2013 et 2015, alors que le nombre de naissances dans la région a baissé de 3,6 % dans le même temps. Si ces tendances se prolongeaient dans l'avenir, le nombre de naissances dans l'Essonne augmenterait de 3 % sur 2013-2028, alors que la baisse se poursuivrait en Île-de-France. Or, les individus nés entre 2010 et 2028 seront en âge d'être scolarisés au collège sur la période 2023-2039.

Les effectifs de collégiens du Val-de-Marne seraient pratiquement stables sur la période 2023-2039. Bien que la plupart des bassins de formation du Val-de-Marne perdent des collégiens sur la période, le bassin d'Ivry se distinguerait par une augmentation de 12 % sur cette période. Il y aurait ainsi 7 500 élèves en 2039 dans ce bassin contre 6 700 collégiens en 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par la fécondité élevée de ce territoire dix ans plus tôt (fécondité 13,3 % plus élevée que dans les bassins voisins sur la période 2013-2018). Les bassins de Chelles (Seine-et-Marne), Les Mureaux, Poissy-Sartrouville (Yvelines), Gennevilliers et Nanterre (Hauts-de-Seine) enregistreraient les plus fortes baisses d'effectifs, supérieures à 10 %. ■

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrice en chef :

Dalila de Oliveira

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Boutchenik B., Givord P., Monso O., « La ségrégation sociale entre collèges : un reflet de la ségrégation résidentielle nettement amplifiée par les choix des familles, notamment vers l'enseignement privé », *Insee Analyses* n° 40, septembre 2018.
- La population des départements franciliens à l'horizon 2050, *Insee Flash Île-de-France* n° 20 à 27, novembre 2017.
- « Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 », rapport pour le conseil régional CR2017-59, mars 2017.
- « Massification scolaire et mixité sociale », DEPP, *Éducation et formations* n° 91, septembre 2016.